DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SOLANGE BIAGGI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance (crèches et haltes-garderies) - 5ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'imputer la dépense correspondante, à savoir 659 229 €, au chapitre 65 du budget départemental,
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égale ou excède 23 000 €, la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

A l'unanimité M. MALLIÉ, Mme MILON, M. VIGOUROUX ne prennent pas part au vote

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée